

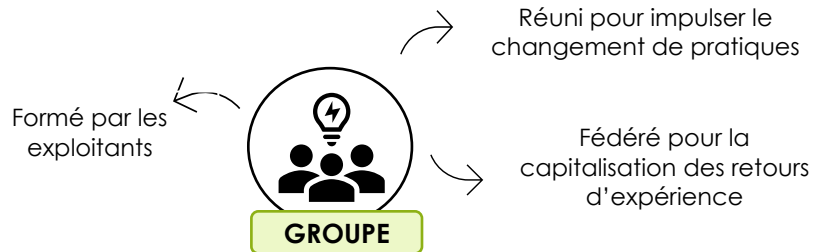
GROUPEMENTS D'AGRICULTEURS

Les collectifs agricoles en faveur des changements de pratique

Un groupement agricole, c'est quoi ?

Un **groupement agricole**, ou aussi appelé **collectif agroécologique**, est un groupe reconnu par l'Etat qui met en relation des agriculteurs pour faciliter l'échange concernant leurs pratiques agricoles, ainsi que le partage de leurs expériences et connaissances en agroécologie.

Ces **groupes s'inscrivent en lien direct avec le développement croissant des politiques publiques en faveur de l'agroécologie**, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques agricoles qui mettent en relation l'agronomie et l'écologie. L'agroécologie vise à prendre en considération les écosystèmes dans la production.



Contexte institutionnel

Différents groupements existent en France, notamment :

- o Les **Groupes d'intérêt économique et environnementaux (GIEE)** instaurés en **2015 par la loi d'avenir l'agriculture, l'alimentation et la forêt** (publié en octobre 2014 – Article 3). Cette loi inscrit l'agroécologie comme orientation majeure des politiques publiques. Les GIEE sont organisés en faveur d'une transition agroécologique. Ils sont reconnus par l'Etat grâce à la définition d'un projet pluriannuel visant la performance économique, sociale et environnementale. Leur reconnaissance leur permet de bénéficier d'une attribution préférentielle de certaines aides.
- o Les **groupes 30 000** issus du **plan Ecophyto**. Ce sont des dispositifs ayant l'objectif d'accompagner 30 000 exploitations vers la transition agroécologique par la mise en place d'un projet pluriannuel d'évolution des pratiques. L'objectif est de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques tout en préservant la performance économique.
- o Les **groupes émergents**, dispositifs qui visent à favoriser l'apparition d'autres futurs groupes (GIEE, Groupes 30 000). Des financements permettent alors la structuration de groupes d'agriculteurs sur un an maximum.

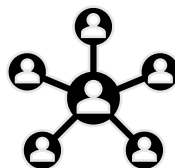
Intérêt de l'action

Les groupements d'exploitants sont perçus comme des outils prometteurs dans le déclenchement des changements de pratiques pour plusieurs raisons :

- Les groupements se forment **à l'initiative des exploitants**,
- La flexibilité dans le **choix des thématiques portées** donne aux exploitants une certaine liberté collective qui se veut incitative. Cette liberté leur permet d'approfondir les sujets les plus cohérents au regard des caractéristiques du territoire dont ils ont une fine connaissance.
- L'approche collective de la démarche veut **favoriser la diffusion de l'innovation intra-groupement mais aussi auprès des autres exploitants du territoire**. Les groupements peuvent ainsi être les moteurs de dynamiques globales par effet d'entraînement.

Ces dispositifs permettent **d'expérimenter des outils et de les confronter concrètement aux réalités technico-économiques des exploitations**, ce qui vient alimenter les retours d'expériences qui peuvent favoriser des changements plus globaux.

+ 1500 groupes
en France en 2021



+ 25000 agriculteurs
accompagnés
en France en 2021



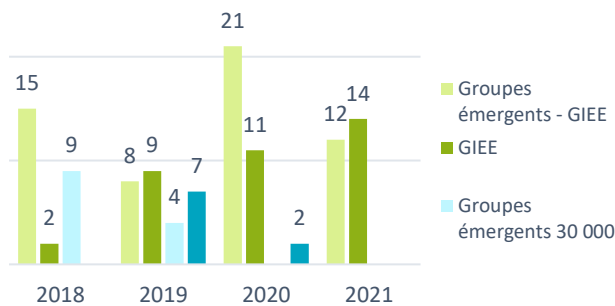
Développement des groupements sur le territoire de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Sur le bassin Artois-Picardie, les groupements d'exploitants sont co-financés par la DRAAF et l'Agence de l'Eau, et bénéficient de bonification des taux d'aides (70% au lieu de 50%) sur les thématiques prioritairement aidées par l'AEAP, à savoir l'agriculture biologique, le maintien des prairies et l'agroécologie.

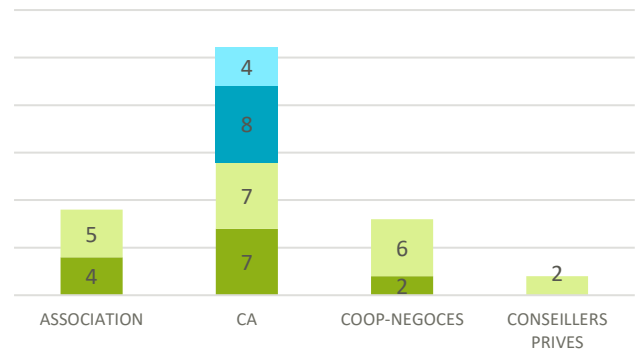
Grâce à ces soutiens, des groupements d'acteurs agricoles se sont donc développés sur les changements de pratiques et de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

25 GIEE et 9 Groupes 30 000 étaient actifs sur le territoire des Hauts-de-France en janvier 2021.

Evolutions des GIEE, des groupes 30 000 et des groupes émergents dans les Hauts-de-France

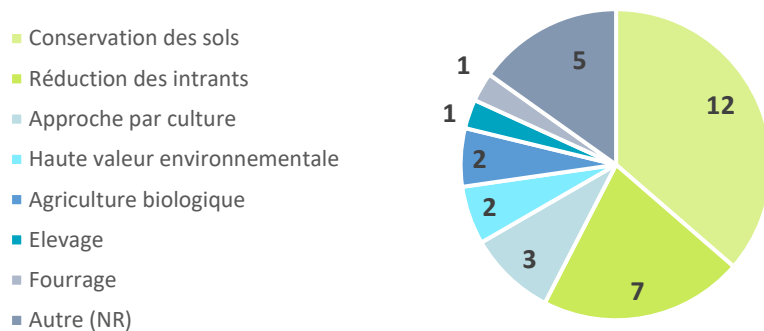


Répartition des groupes par type d'animateurs



Source, IREEDD. Données issues du dossier de la commission permanente eau et agriculture, 14/10/2022.

Nombre de groupes GIEE / émergence GIEE par thématique d'intervention (Hauts-de-France) - 2019-2020



En 2019-2020, 33 groupes GIEE ou émergence GIEE étaient engagés sur le bassin Artois-Picardie, représentant plus de 350 exploitants.

Les thématiques d'expérimentation sont majoritairement axées autour de l'agriculture de conservation des sols et la réduction d'intrants (azotés et phytosanitaires).

S'agissant des groupes 30 000, en 2019-2020, 12 groupes étaient actifs (dont 4 émergents), comptant plus de 100 exploitants engagés.

Quel bilan du soutien à ces collectifs de l'Agence de l'eau Artois Picardie ?

Le bilan qualitatif

Forces



Difficultés



<p>Perception de l'outil</p> <ul style="list-style-type: none"> Les groupements agricoles (au sens large) sont perçus comme des dispositifs moteurs dans le déclenchement de changement de pratiques et favorisent la diffusion de l'innovation entre exploitants. Ils permettent aux exploitants d'approfondir la phase d'émergence des projets expérimentaux : ce qui est apprécié sur le territoire. La démarche volontaire et les échanges constructifs au sein des groupements favorisent le dialogue et pourraient apaiser certains rapports de force constatés avec la profession agricole 	<ul style="list-style-type: none"> L'accompagnement collectif ou les projets menés peuvent être perçus comme trop axés sur l'agriculture biologique, et manquer d'une vision plurielle de l'agroécologie. Les animateurs relatent que cette remarque est souvent faite sur le terrain. L'agroforesterie est, par exemple, un thème qui n'est pas assez porté, tout comme les enjeux liés à la biodiversité.
<p>Attribution de l'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> Les retours-terrains font état de sollicitations croissantes et d'un intérêt notable des exploitants pour ces dispositifs, notamment concernant les thématiques de régénération des sols, de l'agroforesterie ou du respect de la matière organique des sols. L'enveloppe allouée à ces collectifs agroécologiques est en général entièrement utilisée 	<ul style="list-style-type: none"> L'absence de réunion globale entre les financeurs des groupements multiplie les temps dédiés au montage des dossiers d'aides. Les demandes de subvention bilatérales sont chronophages et peuvent décourager les porteurs d'initiatives naissantes. Les dépositaires de demande d'aide ne comprennent pas toujours les différences de taux de financement qui s'appliquent entre les groupements. Des difficultés d'orientation des demandes d'aide sont constatées en raison d'un manque de visibilité sur les projets passés ou actuels qui pourraient porter sur les mêmes thématiques.
<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Les retours concernant les groupements comme le GIEE sont positifs. Les échanges de pratiques sont utiles, l'information circule. 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque de moyen financier et humain réduit les contacts-terrain entre les agents de l'AEAP et les collectifs d'agriculteurs. Les animateurs conviés aux réunions de lancement des AAP sur l'émergence de groupements ne disposent pas tous des compétences nécessaires à l'accompagnement des exploitants dans ces démarches.
<p>Facteurs externes</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains facteurs externes peuvent aussi favoriser les changements de pratique. C'est le cas de l'augmentation des prix de l'engrais azoté, des obligations en matière de désherbage ou encore du déploiement du label HVE sur les exploitations. 	<ul style="list-style-type: none"> La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a provoqué un arrêt brutal des dynamiques collectives qui sont parfois difficiles à relancer. Les jeunes exploitants disposent déjà de nombreux renseignements techniques par leur maîtrise de divers canaux de diffusion de l'information. Il est donc parfois plus difficile de les mobiliser dans les groupements. De même, les exploitants mobilisés sont souvent déjà convaincus et peinent à mobiliser les plus sceptiques. Des facteurs externes peuvent venir freiner les changements de pratique de manière générale, comme le vieillissement moyen des exploitants.

Perspectives

- **Poursuivre les actions en faveur des groupements agricoles** tout en prenant en compte le temps d'animation individuel préalable et nécessaire à la remobilisation des exploitants dans des démarches collectives (post-crise sanitaire).
- **Privilégier l'identification d'un unique interlocuteur** affilié à l'AAP pour d'autant plus renforcer la clarté des aides et favoriser la pertinence des projets déposés au regard des attentes de l'Agence de l'eau.
- **Améliorer l'identification des personnes compétentes pour le déploiement des dispositifs.** Par exemple, cela peut se traduire par l'approfondissement des partenariats avec la Chambre d'Agriculture (et leurs animateurs) qui dispose des compétences (notamment agronomes) clés pour se porter comme acteur-relai de ces dispositifs.
- **Clarifier les décisions de financement auprès des dépositaires.** Cela peut passer, par exemple, par une courte justification de non-attribution de l'aide en cas de refus du dossier, et par une courte justification du taux de financement appliqué en cas de soutien apporté au collectif.
- **Communiquer sur les possibilités de réalisation d'avenants en cas d'ajustement nécessaire à la vie du collectif** afin d'envoyer un meilleur signal de flexibilité aux bénéficiaires.